COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2019

Date du Conseil Municipal :	**26 février 2019**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**72**
Date de convocation :	19 février 2019	Nombre de présents :	44
		Nombre de représentés par pouvoir :	13
		Nombre de votants :	**57**
		Nombre d'absents :	15

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Brigitte, BORDEAU Jean-Pierre, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DEVAUX Anthony, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, LECOMTE Alexis, LEVEAU Dalilha, LEVILLAIN Jean-Pierre, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MARIN Thierry, MARTIN Jean, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, OGER Leila, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PREYRE Françoise, TAVERNIER Sophie, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VIALA Alain, VITTET Gérard, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : BAERT Olivier (à DRAPPIER Michèle), BERTHE Claude (à MONTIER Jean-Noël), BRIONNE Dominique (à GROULT Daniel), BRUT Nicolas (à VANDOOREN Bernard), GRAVELAIS Edith (à DUVOUX Dominique), KIFFER Daniel (à L'HOMME Roseline), LEFEBVRE Pascal (à ESNOULT Catherine), LEFRILEUX Jean-Claude (à NEEL Marie-Madeleine), PERCQ Gérard (à BENSAID Robert), PREVOST Jean-Jacques (à KANEB Michèle), PROFIT Jean-François (à MADELON Jean-Louis), VIALA Alain (à VAMPA Marc), WERS Stanislas (à VAN DEN DRIESSCHE Agnès).

Absents : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, BOISSIÈRE Bernard, CASSIET Daniel, DESFRESNE Anthony, EDY Noëlle, FUCHÉ Fabienne, GIBOURDEL Jean-Pierre, GROULT Catherine, LEMONNIER Stéphane, LEPOITTEVIN Christophe, MESNIL Cécile, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent.

Secrétaires de séances : Françoise PREYRE, Alexis LECOMTE.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2019

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier.

Il est précisé à M. le Maire que le compte-rendu comporte une erreur en page 3 sur le montant des économies réalisables dans l'hypothèse d'une baisse du nombre d'adjoints indemnisés. Le montant à prendre en compte est de 160 000 à 170 000 € (et non 60 000 à 70 000 €).

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une modification de ces chiffres sera effectuée par les services.

Le compte-rendu est donc adopté.

FINANCES

Vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget principal

M. le Maire félicite le travail des commissions et des services pour la préparation du budget. A ce titre, il est précisé qu'il sera nécessaire de maîtriser les charges salariales en 2019.

M. le Maire mentionne le fait que de nombreux efforts ont été réalisés par les services pour trouver des économies nouvelles et des solutions pour ne pas s'endetter.

Concernant les dépenses de fonctionnement, et plus précisément les charges à caractère général, il est proposé de budgétiser pour 2019 le montant des dépenses réalisées en 2018 (1 086 475 €) avec une augmentation de 1,5 %, soit 20 000 €.

Toutefois, des dépenses liées à des sinistres doivent s'ajouter à ce montant : clocher de l'église de Gouttières (72 226 €), et réparation du mur du cimetière d'Épinay (2 145 €). Ces dépenses sont des dépenses de fonctionnement et non des dépenses d'investissement car elles constituent des réparations.

Ainsi, M. le Maire propose de budgétiser un montant de 1 184 556 € pour le chapitre « charges à caractère général ».

Le Conseil Municipal demande si des négociations des contrats de téléphonie sont en cours. M. le Maire précise qu'un contact a été pris auprès de la centrale d'achats « UGAP » afin de rédiger un marché public de téléphonie fixe.

Concernant les charges de personnel, la Commune souhaite budgétiser le montant des salaires à effectifs constants à partir du 1er janvier 2019 (1 990 000 €), en ajoutant une augmentation de 1,5 % (30 000 €). Le montant des sommes à prévoir au budget de 2019 pour le chapitre « charges de personnel » est donc de 2 022 499 €.

Concernant les atténuations de produits, il est proposé de budgétiser un montant de 75 097 €. Pour information, en 2018, les atténuations de produits s'élevaient à 65 407 €.

Le montant des autres charges de gestion courante évolue plus fortement en 2019 (+ 48 000 € soit 7,4 %) pour plusieurs raisons : la proposition d'augmentation du volume des subventions aux associations, le soutien plus important aux acteurs du sport et de la culture de la Commune (+ 4000 €), le soutien à la destruction des nids de frelons chez les particuliers (+ 4000 €), le versement d'une subvention exceptionnellement plus faible au collège Jacques Daviel en 2018 (+ 8400 €), une augmentation des charges patronales sur les indemnités des élus (+ 2500 €), l'augmentation de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (+ 3000 €), la prévision d'admission de créances en non-valeurs (5000 €), et la contribution au budget annexe Cabinet médical Beaumesnil (4 800 €).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de prévoir un montant de 693 817,53 € au budget 2019 concernant le chapitre « autres charges de gestion courante ».

En ce qui concerne le montant des charges financières à prévoir en 2019, celui-ci augmente de 7000 € (soit 28 %), en lien avec la contraction d'emprunts en 2018 (600 000 €) et 2019 (400 000 €). Il est donc proposé de budgétiser la somme de 31 509,08 € pour ce chapitre.

Le montant proposé des charges exceptionnelles « réelles » prend en compte la diminution de 82 456 € du fait du remboursement exceptionnel de cette somme en 2018 à l'Intercom Bernay Terres de Normandie, pour un montant d'attribution de compensation trop perçu en 2017.

M. le Maire propose de budgétiser une somme de 100 000 € au chapitre des « dépenses imprévues », de manière à pouvoir palier tout événement exceptionnel ou imprévu. En cas d'utilisation, une régularisation serait ensuite proposée au Conseil Municipal par voie de décision modificative.

Le montant de la somme non affectée au budget (permettant de conserver une réserve pour les futurs projets d'investissement notamment) est de 2 140 210,86 €.

En matière de recettes de fonctionnement, ces dernières ne sont pas connues à ce jour. Ainsi, les montants inscrits se basent sur les montants perçus en 2018. La délibération fixant les taux d'imposition communaux ne sera prise qu'au prochain Conseil Municipal, lorsque les bases d'imposition auront été communiquées par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

M. le Maire propose de budgétiser la somme de 7 030 202,23 € concernant les recettes de fonctionnement pour 2019.

Le budget en section d'investissement est conforme à ce qui a été présenté lors du Conseil Municipal du 5 février 2019, à l'exception de l'ajout de 5 lignes en dépenses et 2 lignes en recettes :

<u>En dépenses</u> :

- Extension des bureaux de la Commune : 28 500 € ;
- Travaux anti-inondations sur la perspective de Beaumesnil : 3 500 € ;
- Fenestrage sur la restauration des vitraux de Gouttières : 7 904 € ;
- Extension du réseau d'eau de Sainte-Marguerite pour un permis de construire : 2 897 € ;
- Extension du réseau d'électricité de Beaumesnil pour un permis de construire : 1 000 €.

<u>En recettes</u> :

- Subvention du Conseil Départemental de l'Eure sur les vitraux de Gouttières : 4 969 € ;
- Subvention du Conseil Départemental de l'Eure sur l'église de Thevray : 3 025 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative au « vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget principal ».

Vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil

M. le Maire propose de voter le budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil, qui retrace les dépenses et les recettes liées à la création du pôle santé de Beaumesnil, dont la fin des travaux est prévue au printemps 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser une somme de 13 541,53 € au niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, M. le Maire propose de prévoir au budget une somme de 309 845,67 € pour les dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative au « vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil ».

Vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget annexe MSAP

M. le Maire propose de voter le budget annexe de la MSAP, qui retrace les dépenses et les recettes liées au fonctionnement de la Maison de services au public.

Ce service est géré par la Commune Nouvelle pour le compte de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, qui en assure le financement par le biais d'une participation annuelle.

Il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser une somme de 65 655 € au niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative au « vote du budget primitif 2019 de la Commune – budget annexe MSAP ».

Attribution des subventions aux associations

Suite à la réunion de la commission « culture-sport-loisirs-communication », M. le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Domaine	Association	Montant versé 2018	Proposition attribution 2019
Fêtes	Pays d'Ouche en Fête	16 000 €	20 000 €
Education	Association sportive collège Jacques Daviel	4 700 €	4 700 €
Sports loisirs	Association Moto Club Barrois	1 700 €	2 500 €
Culture patrimoine	La Compagnie Boublinki	2 400 €	2 900 €
Sports loisirs	Union Sportive Barroise	1 500 €	1 500 €
Education	Association RP de Maistre (IME)	1 000 €	1 000 €
Education	La Main Tendue	500 €	800 €
Personnel	Comité d'œuvres sociales du personnel de MeO	800 €	800 €
Education	CFA interconsulaire de l'Eure	480 €	780 €
Education	Association parents d'élèves Beaumesnil	500 €	500 €
Education	Association parents d'élèves La Barre	500 €	500 €
Education	Association parents d'élèves Landepéreuse	500 €	500 €
Education	Foyer socio-éducatif collège	500 €	500 €
Culture patrimoine	Association des Monuments et Sites de l'Eure	900 €	500 €
Sports loisirs	Kms de l'Espérance	500 €	500 €
Santé solidarité	Amicale Sapeurs-Pompiers de La Barre		500 €
Culture patrimoine	Amicale laïque Le Temps des Cerises	500 €	500 €
Sports loisirs	Rando Pays d'Ouche	350 €	400 €
Culture patrimoine	Compagnie théâtrale Piripi	400 €	400 €
Culture patrimoine	Les Chœurs Barrois	400 €	400 €
Culture patrimoine	Les Voix de la Risle	400 €	400 €
Culture patrimoine	Au bout du bitume	0 €	400 €
Sports loisirs	Gymnastique Barroise	500 €	300 €
Sports loisirs	L'Eure de Zumber	0 €	300 €
Animaux environnement	Chats sans toits	250 €	300 €
Sports loisirs	Espérance de Bernay gymnastique	150 €	210 €
Sports loisirs	Club Mouche Entente Risloise	200 €	200 €
Souvenir	Normandie Perche Military Club	160 €	160 €
Sports loisirs	SCB Nat'Synchro	0 €	100 €
Culture patrimoine	Association culturelle Saint-Aubin-sur-Risle	500 €	100 €

Sports loisirs	Association sportive Ferrisloise	150 €	50 €
Sports loisirs	Judo Club de Bernay	0 €	50 €
Education	Maison Familiale Rurale de Maltot	60 €	Pas de demande
Culture patrimoine	Association pour la sauvegarde et la promotion du Blanc Buisson	3 480 €	Pas de demande
Culture patrimoine	La Poterie de l'Iguane Normande	400 €	Plus d'activité
Fêtes	Foires et marchés du Pays d'Ouche	200 €	Pas de demande
Sports loisirs	Foufous Motards	200 €	Dissoute
Mémoire	Comité Juno Normandie	50 €	Pas de demande
TOTAL		40 830 €	42 750 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative à l'attribution des subventions aux associations.

Note des services : Suite à la réception d'un courrier de la préfecture de l'Eure en date du 11 février 2019, précisant que l'association « chats sans toits » ne dispose pas des conditions nécessaires requises pour exercer une activité en lien avec les carnivores domestiques, il sera proposé lors du prochain Conseil Municipal de statuer sur le non-versement d'une subvention à cette association en l'absence d'agrément.

Attribution d'une subvention au budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 4 841,53 € au budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil pour équilibrer ce budget annexe, du fait du remboursement des annuités d'emprunt du projet durant toute l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative à l'attribution d'une subvention au budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil.

Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour lui permettre d'assurer ses missions en matière d'aide sociale, de cohésion et d'accompagnement des personnes en difficulté.

La charte fondatrice de la Commune Nouvelle prévoit le versement au profit du CCAS, chaque année, du montant du contingent d'aide sociale versé par l'Intercom, soit un montant de 158 001,43 €.

Il est donc proposé de délibérer pour attribuer le versement de la somme de 158 001,43 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative à l'attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

ENVIRONNEMENT : AIDE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE SUR LE TERRITOIRE DE MESNIL-EN-OUCHE

M. le Maire propose d'adopter une délibération permettant à la Commune de s'engager dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le département de l'Eure.

A ce titre, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS 27) gère depuis le 25 février 2019 une plateforme téléphonique permettant de centraliser les appels des particuliers lors de la découverte de nids de frelons asiatiques. Cette plateforme propose sur son site une liste de destructeurs agréés dans le département de l'Eure.

Le numéro de téléphone de la plateforme du GDS 27 est le 02.77.64.54.27.

Le Conseil Départemental de l'Eure a également adopté une délibération le 10 décembre 2018 où celui-ci s'engage à financer à hauteur de 30 % la destruction des nids de frelons asiatiques sur présentation d'une facture d'un prestataire agréé par le GDS 27.

Ainsi, il est proposé que la Commune complète cette aide financière départementale en participant à hauteur de 30 % aux factures des destructions des nids de frelons asiatiques sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, avec un plafond maximum de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la délibération relative à l'aide financière en faveur de la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire de Mesnil-en-Ouche.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : POINT D'INFORMATION SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

M. le Maire propose de présenter au Conseil Municipal le travail accompli ou en cours des commissions de la Commune.

Concernant la commission « éducation », cette dernière travaille sur le « crédit enseignement », sur les tarifs du centre de loisirs et sur la dématérialisation des dossiers. Il est également précisé que la commission exige un investissement humain important et un travail entre 3 référents.

M. le Maire précise qu'un projet de classe aménagée « écriture » est en préparation en cycle 3 sur les trois groupes scolaires afin d'anticiper les programmes du campus scolaire.

Une classe bilingue « anglais/allemand » et une classe aménagée « écriture » sera également effective en classe de 6ème au collège Jacques Daviel. Enfin, une classe européenne « anglais » sera envisagée en classe de 4ème.

Concernant les finances, la commission travaille et travaillera au cours de l'année 2019 sur la possibilité d'anticiper le travail du budget 2020 afin d'alléger le travail des services au début de chaque année.

QUESTIONS DIVERSES

Le partage d'informations sur un réseau

Le Conseil Municipal souhaite savoir s'il est possible d'avoir à disposition chaque compte-rendu (Conseil Municipal, commissions, etc) sur un espace internet.

M. le Maire précise que cette solution a été envisagée mais que l'installation d'un réseau intranet présentait un coût important pour la collectivité.

Réunion d'information sur le « campus éducatif »

Le Conseil Municipal demande si une réunion d'informations est programmée avec les différents acteurs concernés par le projet de campus éducatif.

M. le Maire précise que cette question a été évoquée auprès des services du Conseil départemental de l'Eure. A ce titre, la prochaine réunion entre la Commune et le Département portera sur la restauration scolaire.

Information relative à la disponibilité d'un commerce situé à La Barre-en-Ouche et ouverture de la micro-brasserie

A titre informatif, et dans l'objectif de revitalisation des centres-bourgs, le Conseil municipal est informé de la vacance d'un commerce à La Barre-en-Ouche.

De plus, il est précisé que la micro-brasserie de Beaumesnil ouvrira ses portes le 6 avril 2019. L'établissement sera inauguré à 10h30 et une présentation des lieux sera effectuée à partir de 13h.

Réunions du PLU et du Grand Débat National

Lundi 11 mars 2019 : Comité technique relatif au PLU et Grand Débat National à La Barre-en-Ouche ;
Samedi 23 mars 2019 : Atelier participatif relatif à la revitalisation des centres-bourgs.

Le soutien aux personnes âgées

Le Conseil Municipal demande si des projets sont envisagés pour les personnes âgées sur le territoire.

M. le Maire précise qu'un projet de regroupement de logements est à l'étude. Des réunions avec le Conseil Départemental, qui portera le projet, sont organisées en lien avec le CIAS. Il a été proposé un terrain situé à La Barre-en-Ouche.

Entretien des fossés

Le Conseil Municipal s'interroge sur le nom de l'organisme compétent en matière d'entretien des fossés.

M. le Maire précise que le Syndicat d'Assainissement du pays d'Ouche est actuellement compétent pour l'entretien des fossés.

Toutefois, ce syndicat va disparaitre en 2019. La compétence sera transférée à l'Intercommunalité.

Sortie « Théâtre »

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une sortie « théâtre » à Saint Marcel est programmée le 15 mars 2019.

M. le Maire déclare la séance levée à 21H30.